

COMMUNE DE SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois juillet, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE COLOMBE EN BRUILHOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Olivier THERASSE, Maire.

Date d'affichage : 27/06/2018 Date de convocation : 27/06/2018
Nombre de conseillers municipaux : 19 En exercice : 19 Présents : 17
Conseillers municipaux ayant donné procuration : 0

Présents : M. THERASSE Olivier, M. COLIN Jean-Marc, Mme SCOTTON Isabelle, M. MULLER Guy, Mme PEJAC Eveline, Mme AUDUREAU Elodie, M. PIACENTINI Christophe, Mme SABADINI Annick, M. PORTELLA Philippe, Mme MILANI Dominique, M. FAJOLLE Didier, M. DAILLE Frédéric, Mme NONETTE-MAGNIEN Karine, M. MOLINIE Jean-Jacques, Mme CARTIER Marie-Christine, M. DALENS Claude.

Absents excusés ayant donné procuration : /

Absents excusés : M. FORNARO Patrick, Mme NONETTE – MAGNIEN Karine

Mme Véronique DUMAS a été désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. **Comités Consultatifs Communaux**
2. **Délégations de Monsieur le Maire**
3. **Organisation des Manifestations Communales**
4. **Agglomération Agenaise : Régularisation des rétrocessions de lotissements à l'Agglomération d'Agen**
5. **Questions diverses.**

--==--==--

1. Comités consultatifs communaux : Désignation des responsables des Comités :

Comités	RESPONSABLE	Composition
FINANCES	Olivier THERASSE	Véronique DUMAS, Jean-Marc COLIN, Isabelle SCOTTON, Dominique MILANI, Didier FAJOLLE, Christiane LAPEYRE, Marie Christine CARTIER, Jean-Jacques MOLINIÉ, Claude DALENS
URBANISME – EAU – ASSAINISSEMENT	Guy MULLER	Olivier THERASSE, Christophe PIACENTINI, Frédéric DAILLÉ, Cédric DAYRAUT, Fabien VACQUÉ, Agnès SALLE, Karine NONETTE-MAGNIEN, Claude DALENS
BATIMENTS	Philippe PORTELLA	Véronique DUMAS, Guy MULLER, Eveline PEJAC, Christophe PIACENTINI, Annick SABADINI, Patrick FORNARO, Cédric DAYRAUT, Fabien VACQUÉ, Pascal BRIAUD, Claude DALENS
VOIRIE-ECLAIRAGE	Christophe PIACENTINI	Véronique DUMAS, Philippe PORTELLA, Guy MULLER, Eveline PEJAC, Christiane LAPEYRE, Patrick FORNARO, Cédric DAYRAUT, Fabien VACQUÉ, Pascal BRIAUD, Claude DALENS
ACCESSIBILITE	Olivier THERASSE	Véronique DUMAS, Guy MULLER, Eveline PEJAC, Caroline AUTHIER, Claude DALENS
TRANSPORTS	Eveline PEJAC	Olivier THERASSE, Philippe PORTELLA, Christiane LAPEYRE, Frédéric DAILLÉ
VIE DE LA COMMUNE – ASSOS –TOURISME	Christiane LAPEYRE	Jean-Marc COLIN, Véronique DUMAS, Isabelle SCOTTON, Annick SABADINI, Didier FAJOLLE, Frédéric DAILLÉ, Marie Christine CARTIER, Estelle BOUDON
CADRE DE VIE	Jean-Marc COLIN	Véronique DUMAS, Isabelle SCOTTON, Eveline PEJAC, Christophe PIACENTINI, Dominique MILANI, Didier FAJOLLE, Frédéric DAILLÉ, Corinne CHARRY, Benjamin MARSAN, Daniel GENTON
AGENDA 21 – DEVELOPPEMENT DURABLE	Elodie AUDUREAU	Jean-Marc COLIN, Frédéric DAILLÉ, Éric PAPON, Jean-Jacques MOLINIÉ
COMMUNICATION – INNOVATION	Dominique MILANI	Jean-Marc COLIN, Annick SABADINI, Christiane LAPEYRE, Caroline AUTHIER, Cédric DAYRAUT, Jean-Jacques MOLINIÉ, Claude DALENS
ACTIONS SOCIALES	Isabelle SCOTTON	Véronique DUMAS, Jean-Marc COLIN, Christophe PIACENTINI, Didier FAJOLLE, Caroline AUTHIER, Sandra AUBRY, Marie Christine CARTIER, Carole COMBES, Sabine THERASSE
MANIFESTATIONS	Isabelle SCOTTON	Véronique DUMAS, Jean-Marc COLIN, Guy MULLER, Christophe PIACENTINI, Philippe PORTELLA, Didier FAJOLLE, Christiane LAPEYRE, Patrick FORNARO, Caroline AUTHIER, Sandra AUBRY, Jean Arnaud ELISSALDE
PERSONNEL COMMUNAL	Olivier THERASSE	Véronique DUMAS, Philippe PORTELLA, Christiane LAPEYRE, Cédric DAYRAUT, Marie Christine CARTIER, Claude DALENS
AFFAIRES SCOLAIRES	Véronique DUMAS	Christophe PIACENTINI, Dominique MILANI, Christiane LAPEYRE, Caroline AUTHIER, Claude DALENS
DELEGATION AGRICULTURE	Patrick FORNARO	

2. Délégations du maire aux Conseillers délégués à compter du 1^{er} juillet 2018

DELEGATIONS	
Délégation – URBANISME	Guy MULLER
Délégation – BATIMENTS	Philippe PORTELLA
Délégation – VOIRIE ECLAIRAGE PUBLIC	Christophe PIACENTINI
Délégation – AGENDA 21	Elodie AUDUREAU
Délégation – ASSOCIATIONS	Christiane LAPEYRE
Délégation COMMUNICATION - INNOVATION	Dominique MILANI
Délégation TRANSPORTS	Eveline PEJAC
Délégation Gestion des Cimetières	Frédéric DAILLE

3. Organisation des manifestations communales :

- **Cérémonie Maire Honoraire de Monsieur Hubert DUFFOUR** : Elle aura lieu mercredi 3 juillet 2018 à 19 h à la salle des Fêtes

- **Marchés gourmands** : ils auront lieu du vendredi 13 juillet au vendredi 19 août 2018. Une réunion de cadrage aura lieu le vendredi à 18 h 30 avec les exposants, le service technique et les élus.

Lors de la réunion de préparation, il a été choisi de mettre en place « un marché propre » en adéquation avec l'Agenda 21 : Ecocups (verres recyclable), poubelles avec tri sélectif pour encourager les gens à débarrasser leur table tout en triant les déchets

Plusieurs exposants nouveaux ont été trouvés pour étoffer les marchés et les animations des soirées sont réservées.

- ✓ 13 juillet : Groupe folklorique
- ✓ 20 juillet : Carole groupe Ufunk
- ✓ 27 juillet : trio FURIOSSO
- ✓ 03 août : BANDAS
- ✓ 10 août : Carole groupe Ufunk
- ✓ 17 août : BANDAS :

- **Sardinade** : La soirée se déroulera le samedi 1^{er} septembre. Une réunion de préparation du Comité Communal Manifestations sera organisée fin Août afin de répartir les tâches de chaque personne. Il est rappelé que l'organisation doit être millimétrée, et la présence de tous les élus avec leur conjoint est souhaitable.

4. Comptes rendus des divers Comités Communaux :

➤ Affaires Scolaires :

Le renouvellement du PEDT est en cours pour la période 2018/2020 auprès du Service Jeunesse, Sports et Vie Associative de la DDCSPP du Lot et Garonne.

Pour la rentrée prochaine, l'organisation des TAP est prévue comme suit :

- le 1^{er} trimestre sera décomposé en 11 séances de TAP du 17 septembre au 14 Décembre 2018.
- 10 séances pour le 2eme trimestre du 7 janvier au 28 mars 2019
- 11 séances pour le dernier trimestre du 1^{er} avril au 27 juin 2019.

ECOLE DU BAS /

LUNDI	Animateur	Classe
Judo	David	CP-CE1-CE2
Etude surveillée	Enseignant	CE2-CM1-CM2
Atelier Tricot	Mmes Girémus, Molinié, Battisti, Daillé, Dupuy	CM1-CM2
Initiation pêche à la mouche 5 et 6 séances	Jean-Marc Samartin ; Guy Muller	CM2
Atelier menuiserie 5 et 6 séances	Jacques Ortal ; Jean Pierre Leroy	CM1
Rugby	Denis Bonnefons	CE2-CM1-CM2
MARDI	Animateur	Classe
Cuisine /Arts créatifs	Claudine / ?	CM2
Arts créatifs/cuisine	? / Claudine	CE2-CM1
Scrapbooking en anglais	Marie-Anne	CE1-CE2-CM1-CM2
Qi-Gong	Joëlle Ollivier	CP-CE1
Jeux de ballons	Mathieu	CP-CE1
JEUDI	Animateur	Classe
Récréud'	Audrey	CP-CE1-CE2
Etude surveillée	Enseignant	CE2-CM1-CM2
Jeux de ballons	Mathieu	CE2 - CM1 - CM2
THEATRE pour Noël	Marie	CM1-CM2

ECOLE DU HAUT /

LUNDI	Animateur	Classe
Récré lud'	Audrey	MS-GS
Activités Petites sections 1/2 heure	Fabienne	PS
Activités en Anglais 1/2 heure	Marie-Anne	PS -MS
Activités en Anglais 1/2 heure	Marie-Anne	MS-GS
Jeux de ballons	Mathieu	MS-GS
MARDI	Animateur	Classe
Récré lud'	Audrey	MS-GS
Autour du livre	Marie	PS-MS
Judo	David	MS-GS
JEUDI	Animateur	Classe
Activités Petites sections 1/2 heure	Fabienne	PS
Rugby jusqu'à Toussaint	Denis Bonnefons	MS-GS
Arts créatifs ou éveil musical	En attente	PS-MS-GS

Il est rappelé aux élus que la poursuite des Temps d'Activités Périscolaires relève de la volonté du Conseil Municipal.

De nouvelles activités ont été mises en place lors de l'année précédente et rencontrent un vif succès. L'atelier tricot tenu par les « mamies » permet de tisser un lien intergénérationnel très apprécié par les participants, petits et grands.

Les ateliers des associations communales sont également très demandés et l'octroi des subventions pourra également se déterminer en fonction du temps passé pour les TAP.

➤ **Cadre de Vie :**

Une réunion de présentation a eu lieu. Plusieurs dossiers sont en cours : mise en place de chantiers jeunes aux vacances de Toussaint, passage du jury Villes et Villages Fleuris, visite du chantier de Mourrens.

Un projet pour une journée citoyenne à laquelle la population de Sainte Colombe serait conviée est en cours de réflexion.

➤ **Urbanisme / Voirie / Eclairage :**

Le dossier concernant l'assainissement de Goulard sera réalisé pour la fin de l'année 2018. Une réunion a été organisée avec les administrés des Vergers de Goulard afin de faire le point sur leur possibilité de raccordement au futur réseau d'assainissement.

Le Comité continuera de se réunir pour étudier les demandes d'autorisation de construction déposées sur le territoire communal.

➤ **Bâtiments :**

Concernant le dossier PRO INNO 08, les devis des menuiseries ont été validés. Le dossier des pompes à chaleur est encore en cours de validation pour l'obtention des certificats d'économie d'énergie. Les travaux de réfection des vestiaires du stade sont engagés et seront réalisés dans le courant de l'été.

5. Agglomération Agenaise : Régularisation des rétrocessions de lotissements à l'Agglomération d'Agen :

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures selon laquelle :

« Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, de dispositions des articles L.2411-1 à L.2111-19 ».

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement codifiée sous les articles L141-3, L141-4 et R 141-4 du code de la Voirie Routière qui prévoit la manière selon laquelle s'effectue le classement d'une voie privée en voie communale dans les ensembles d'habitation.

« Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal... Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie »

Vu la loi n°2010-638 du 10 juin 2010 portant suppression du régime des conservateurs des hypothèques codifiée à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Les maires sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination ».

Considérant que les lotisseurs :

- **M Raymond BALZAC**
- **M Yvon VILLES**
- **M Jacques BRUN**

Ont fait la demande d'une rétrocession des voies privées et des espaces communs de leur lotissement

Considérant qu'il est du ressort du conseil municipal de délibérer sur les opérations immobilières effectuées par la commune,

Monsieur le Maire propose d'accepter la rétrocession dans le domaine public de la commune de la voie de circulation privée ainsi que des espaces communs qui y sont rattachés, de l'ensemble d'habitation des lotissements :

- « Pusoque » situé au lieu-dit Pusoque, d'une superficie totale de 843m², se trouvant sur la parcelle cadastrale ZV n°268 ;
- « Les Coteaux du Bruilhois » situé au lieu-dit Pusoque, d'une superficie totale de 1994m², se trouvant sur la parcelle cadastrale section ZW 324 ;
- « Les résidences du Canal » situé au lieu-dit Camont, d'une superficie totale de 1583m², se trouvant sur la parcelle cadastrale section ZA n°230.

Et ainsi établir une servitude entre la commune de Sainte Colombe en Bruilhois et l'Agglomération d'Agen.

Enfin, pour acter le transfert de propriété des biens désignés ci-dessus, un acte administratif de cession doit être signé entre le cédant et la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'accorder sur le fait que le transfert de la propriété des biens désignés ci-dessus est effectué moyennant le prix d'UN EURO (1.00€)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **Accepte la rétrocession dans le domaine public communal de la voie de circulation privée et des espaces communs tels que visés ci-dessus moyennant le prix d'UN EURO (1.00€) ;**
- **Accepte l'établissement d'une servitude entre la commune de Sainte Colombe en Bruilhois et l'Agglomération d'Agen ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à authentifier l'acte administratif de transfert de propriété des biens désignés ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Maire et sa première adjointe, (Mme DUMAS Véronique), à signer l'acte administratif de transfert de propriété des biens désignés ci-dessus ainsi que tous les documents y afférents.**

6. Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire :

Monsieur le Maire souhaite apporter une information concernant les délégations, cette information avait été évoquée lors du Conseil Municipal précédent et retirée faute d'explications. Cette délégation est afférente à la possibilité de délivrer l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local, et ce en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme :

- Avis de la Commune obligatoire pour toute opération foncière pour des biens hors de la DECLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP), sans convention avec l'Etat.
- Sans délégation, l'avis du Conseil Municipal est à donner dans un délai de 2 mois.

7. Questions diverses :

- **Don pour la cantine :**
Monsieur le maire informe l'assemblée de l'octroi par la famille BOUDIGNON de Moncaut, d'un don d'un montant de 150€ pour la cantine. Un courrier de remerciements leur sera adressé.

- **Commission Petite Enfance de l'Agglomération d'Agen :**

Madame Marie Christine CARTIER, déléguée à cette commission souhaite connaître la position de la commune au sujet des Accueils de Loisirs Intercommunaux.

Un historique de la situation est fait par Monsieur Jean Marc Colin, responsable de cette Commission à l'Agglomération d'Agen.

Il explique la prise de cette compétence uniquement sur le secteur de l'ex canton de Laplume, dont les autres communes de l'Agglomération d'Agen ne bénéficient pas et il signale que les Accueils de Loisirs existants arrivent à saturation.

Le Conseil Municipal unanimement souhaite que le projet de création d'un Accueil de Loisirs se fasse sur la Commune, et que dans tous les cas, l'accueil de loisirs actuel perdure. Plusieurs lieux sont actuellement à l'étude par l'Agglomération Agenaise

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à vingt-deux heures dix.